



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jacques PECHINOT

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 18 juin 2024
Date de publication : 28 juin 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHÈRE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, CUSSEY Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	---	--

Conseillers absents ayant donné procuration

CERNELA Patrice donne procuration à MARCHAND Sylvette, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHÈRE Jean-Pascal, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, PRAT Hervé donne procuration à GOMET Nicolas, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

Objet : Contrat de Ville 2024-2030

Rapporteur : Monsieur Paul ROCHE

I) Le cadre des nouveaux Contrats de Ville 2024-2030 est défini par :

- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 pour la Ville et la Cohésion Urbaine ;
- Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a permis de fiabiliser la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux périmètres des quartiers, contribuant ainsi à l'élaboration de nouveaux Contrats de Ville dans ces Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ;
- La circulaire ministérielle relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 du 31 août 2023 qui indique que ces derniers visent à :
 - Simplifier et accélérer l'action publique ;
 - Assurer une réponse de qualité aux attentes des habitants (sécurité, écologie du quotidien, accès aux services publics éducatifs, péri et extra scolaires, sportifs, culturels, sociaux...) ;
 - Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés et rendre l'action de l'État lisible ;

- L'instruction du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagement Quartiers 2030 », rappelle qui sont les signataires des Contrats de Ville, la mobilisation élargie des partenaires et l'articulation des dispositifs politiques de la ville avec les programmes et autres mesures ainsi que la mobilisation des fonds européens. L'instruction aborde également la gouvernance et l'animation du contrat, dans la durée notamment, la définition des modalités d'association et d'information des habitants ;
- La circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, qui doit être recherchée grâce entre autre à la Conférence Intercommunale du logement (CIL) et à la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;
- Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 a par ailleurs précisé les grandes priorités de l'État pour les Contrats de Ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :
 - Le plein emploi ;
 - La transition écologique ;
 - Un meilleur accès aux services publics.

L'élaboration des nouvelles contractualisations est basée sur l'analyse des ressources et besoins locaux pour identifier les enjeux, en nombre limité, qui définiront les axes de travail pour les 6 années à venir. Elle se base notamment sur la concertation avec les habitants et sur la consultation des acteurs et partenaires de la politique de la ville.

- La concertation des habitants a eu lieu aux Mesnils Pasteur le 25 octobre : 40 personnes du quartier dont une quinzaine de jeunes et des représentants d'associations ont participé et pu exprimer leurs besoins et préoccupation pour le quartier,
- La consultation des acteurs et partenaires a eu lieu le 14 décembre avec 40 acteurs du quartier et partenaires de la politique de la ville, travaux sur les atouts et difficultés du quartier et focus sur les thématiques emploi, laïcité et mixité culturelle, transition écologique.

II) La géographie :

La géographie a été quelque peu modifiée pour intégrer le collège Maryse Bastié, le lycée Jacques Duhamel, la maison médicale, le CAN, les jardins en bas de l'avenue Jacques Duhamel et les logements sociaux en face de l'éléphant bleu.

III) Enjeux 2024/2030 : les dynamiques à poursuivre et les sujets émergents :

En lien avec la synthèse des concertations, 4 enjeux ont été définis comme prioritaires :

1. Aménagements du quartier - Vie du quartier - Lien avec la ville - Transitions
2. Intégration - Éducation - Autonomie - Émancipation → focus jeunesse et femmes
3. Accès à un projet et à un parcours professionnel - formation
4. Prévention et sécurité - Ambition portée sur la jeunesse

Les signataires de ce nouveau Contrat de Ville sont : l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole, la Région, le Département, les services de la justice, l'Éducation Nationale, la CAF, l'ARS, France Travail, Grand Dole Habitat, la Maison pour Tous, la Mission Locale, la Caisse des Dépôts.

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Familiales et Scolaires du 20 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, « Quartiers 2030 », ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pole Actions Sociales/Politique de la Ville/Santé
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Fait à Dole, le 24 juin 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOL



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20240624-DCM2024035-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024